



Règlement du HC Plan-les-Ouates

Table des matières

<u>1. LE HC PLAN-LES-OUATES</u>	<u>3</u>
1.1 LE FUN'HOCKEY, UN SPORT LOISIR POUR QUI	4
1.2 LE INLINEHOCKEY, L'UNIHOCKEY ET LE STREETHOCKEY, DES SPORTS LOISIRS	5
<u>2. NOUVEAU MEMBRE - ESSAI</u>	<u>5</u>
<u>3. EFFECTIFS FUN'HOCKEY – UNIHOCKEY – INLINHOCKEY – STREETHOCKEY</u>	<u>5</u>
3.1 FUN'HOCKEY	5
3.2 INLINEHOCKEY – STREETHOCKEY	6
3.3 UNIHOCKEY	6
3.4 GESTION DES EFFECTIFS	6
3.5 SANCTIONS	6
<u>4. ASSURANCE</u>	<u>7</u>
<u>5. AUTORISATION EN CAS DE BLESSURE</u>	<u>7</u>
<u>6. COMMISSION SPORTIVE</u>	<u>7</u>
<u>7. HORAIRES</u>	<u>8</u>
<u>8. RESPECT - ENVIRONNEMENT</u>	<u>8</u>
<u>9. MATÉRIEL DU CLUB</u>	<u>8</u>
<u>10. COTISATION</u>	<u>8</u>
<u>11. ENTRAÎNEUR – ENTRAÎNEUR-JOUEUR</u>	<u>9</u>
<u>12. DÉFRAIEMENT ET RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL TECHNIQUE</u>	<u>9</u>
12.1 TAILLE DU STAFF PAR ÉQUIPE	9
12.2 RESPONSABLE D'ÉQUIPE	10
12.3 ENTRAÎNEUR	10

12.4	ENTRAÎNEUR-ASSISTANT	10
12.5	AIDE-ENTRAÎNEUR	11
12.6	ARBITRE	11
<u>13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES</u>		<u>11</u>
13.1	INDISCIPLINE / ARRIVÉE TARDIVE	11
13.2	INDISCIPLINE / TENUE	11
13.3	INDISCIPLINE / LANGAGE	11
13.4	INDISCIPLINE / COMPORTEMENT À L'ENTRAÎNEMENT	12
13.5	INDISCIPLINE / COMPORTEMENT EN COMPÉTITION	12
13.6	INDISCIPLINE / RELATIONS SEXUELLES	12
13.7	INDISCIPLINE / FUMÉE ET ALCOOL	12
13.8	INDISCIPLINE / RESPECT DU SITE SPORTIF	12
13.9	GESTION DES ACTES D'INDISCIPLINE	12
13.10	FAUTES GRAVES	13
13.11	FAUTE GRAVE / INSULTES	13
13.12	FAUTE GRAVE / VOL	13
13.13	FAUTE GRAVE / CONTRAINTE	13
13.14	FAUTE GRAVE / VIOLENCE	13
13.15	FAUTE GRAVE / RACISME	13
13.16	FAUTE GRAVE / DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ	13
13.17	FAUTE GRAVE / CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS	14
13.18	FAUTE GRAVE / CONSOMMATIONS DE STUPÉFIANTS	14
13.19	FAUTE GRAVE / DOPAGE	14
13.20	FAUTE GRAVE / VENTE DE PRODUITS PROHIBÉS	14
13.21	GESTION DES FAUTES GRAVES	14
<u>14. FAIR-PLAY</u>		<u>14</u>
14.1	FAIR-PLAY / GÉNÉRALITÉ	14
14.2	GESTION DU MANQUE DE FAIR-PLAY	15
<u>15. LES PARENTS</u>		<u>15</u>
15.1	LES PARENTS / RESPECT DES DIRECTIVES	15
15.2	LES PARENTS / AIDE AU CLUB	15
15.3	LES PARENTS / FAIR-PLAY	15
15.4	LES PARENTS / RESPECT EN GÉNÉRAL	15
15.5	LES PARENTS / SOUTIEN	15
15.6	LES PARENTS / OBLIGATION FINANCIÈRE	15
15.7	LES PARENTS / FUMÉE ET ALCOOL	16
15.8	LES PARENTS / STUPÉFIANTS	16
15.9	GESTION DES RELATIONS AVEC LES PARENTS	16
<u>16. LES ENTRAÎNEURS ET LES MONITEURS</u>		<u>16</u>
16.1	ENTRAÎNEURS & RESPONSABLES / RÈGLES GÉNÉRALES	16
16.2	ENTRAÎNEURS & RESPONSABLES / RESPECT	16
16.3	ENTRAÎNEURS & RESPONSABLES / FUMÉE ET ALCOOL	17
16.4	ENTRAÎNEURS & RESPONSABLES / MÉDICAMENTS	17

16.5 ENTRAÎNEURS & RESPONSABLES / STUPÉFIANTS	17
16.6 ENTRAÎNEURS & RESPONSABLE / FAIR-PLAY	17
16.7 ENTRAÎNEURS & RESPONSABLES / PARENTS	17
16.8 GESTION DES RELATIONS AVEC LES MONITUEURS ET LES ENTRAÎNEURS	17
<u>17. LES BÉNÉVOLES</u>	<u>18</u>
17.1 LES BÉNÉVOLES / GÉNÉRALITÉS	18
17.2 LES BÉNÉVOLES / RESPECT & FAIR-PLAY	18
17.3 LES BÉNÉVOLES / PARENTS	18
<u>18. LES MEMBRES DU COMITÉ</u>	<u>18</u>
18.1 LES MEMBRES DU COMITÉ / GÉNÉRALITÉS	18
18.2 LES MEMBRES DU COMITÉ / PARENTS	18
18.3 LES MEMBRES DU COMITÉ / RESPECT & FAIR-PLAY	19
18.4 LES MEMBRES DU COMITÉ / FUMÉE ET ALCOOL	19
18.5 LES MEMBRES DU COMITÉ / STUPÉFIANTS	19
18.6 LES MEMBRES DU COMITÉ / DISPOSITIONS FINALES	19
<u>19. DROIT À L'IMAGE</u>	<u>19</u>
<u>20. RÉVISION DU RÈGLEMENT</u>	<u>20</u>
<u>21. ANNEXE</u>	<u>21</u>

1. Le HC Plan-les-Ouates

Dès l'hiver 2008, les habitants de la commune de Plan-les-Ouates ont pu profiter d'une patinoire extérieure implantée pour quatre mois en plein cœur du village.

Le hockey sur glace à n'importe quel âge et à n'importe quel niveau : tel est le credo du Fun'Hockey au HC Plan-les-Ouates. L'objectif de l'encadrement est de permettre à tout passionné de commencer le hockey sur glace et de prendre du plaisir à pratiquer ce sport en suivant un apprentissage complet, lui permettant d'améliorer ses capacités sur la glace.

Les activités extérieures n'étant pas nombreuses en hiver, cette formation apporte aux joueurs, une occupation sportive et éducative importante pour leur développement personnel, physique et social. Pour les plus âgés, c'est également l'occasion de partager leur passion dans un cadre convivial.

Toutes les personnes qui composent le Comité du Club (ci-après « le Comité ») travaillent bénévolement au bon fonctionnement de l'association.

Le Comité gère les démarches administratives et soutient les activités et projets organisés (Repas des Retrouvailles, Camp de hockey à Champéry, Fête du Fun'Hockey, arbitrage pour d'autres équipes, tireurs pour entraînements gardiens, Fête « Brûlons le Bonhomme Hiver », etc.). Pour ce faire, l'implication des bénévoles est primordiale et nous demandons à nos membres de se porter volontaires lors de ces manifestations.

Ainsi, tous les entraîneurs, les entraîneurs-assistants, aides-entraîneurs et bénévoles touchent un défraiement et/ou bénéficient de la gratuité des repas ou de certaines activités organisées par le Club.

Par ailleurs, le Club peut compter sur un engagement sans faille de ses membres et de ses sympathisants. En effet, c'est environ une centaine de personnes qui se mobilisent tout au long de l'année pour faire vivre les Événements du Club. Ainsi, toute personne étant intéressée par les valeurs portées par le HC Plan-les-Ouates est la bienvenue pour en devenir un membre.

1.1 Le Fun'Hockey, un sport loisir pour qui

Le Club défend les valeurs du sport loisir et du plaisir dans la pratique d'une activité sportive. Le Fun'Hockey permet à quiconque de faire du hockey sur glace loisir, d'avoir des entraînements de qualité avec des entraîneurs compétents et des matchs amicaux durant les quatre mois d'hiver.

N'importe qui, quel que soit son niveau ou son âge, peut s'inscrire au HC Plan-les-Ouates. Si les groupes sont complets un système de liste d'attente est mis en place. Le Club est un tremplin vers des clubs de compétition et nous sommes en mesure d'aiguiller et d'accompagner nos jeunes joueurs talentueux vers ces clubs.

Le Fun'Hockey et par conséquent le HC Plan-les-Ouates, ne concurrence pas les clubs formateurs traditionnels mais se place en complément de l'offre déjà proposée dans le canton. Nous entendons par club de Fun'Hockey tous les clubs pratiquant du hockey sur glace loisir.

Depuis la création du club, plus d'une trentaine de nos joueurs ont pu rejoindre l'un des trois grands clubs formateurs genevois (GSHC, CP Meyrin ou Trois-Chênes).

Le succès rencontré en seulement quelques saisons nous a encouragé à aller de l'avant et nous a confirmé aussi la nécessité d'une offre « Fun » au hockey sur glace. Plusieurs coachs diplômés d'un « Jeunesse et Sport, hockey sur glace » donnent 15 entraînements par semaine aux 10 groupes du Club :

• École de hockey	(5 - 7 ans)	• Écuyers	(16 - 18 ans)
• Galopins	(7 - 9 ans)	• Chevaliers	(18 - 21 ans)
• Novices	(9 - 12 ans)	• Duchesses	(+ de 16 ans)
• Pages	(12 - 14 ans)	• Barons du Mercredi	(+ de 21 ans)
• Paladins	(14 - 16 ans)	• Barons du Dimanche	(+ de 21 ans)

Ces différents groupes permettent à chacune et chacun d'évoluer dans une équipe adaptée à son niveau.

A ce jour, le Club dénombre plus ou moins 230 membres (enfants / adolescents et adultes). A cela s'ajoute une équipe technique d'une dizaine d'entraîneurs diplômés Jeunesse et Sport (J+S), une dizaine d'entraîneurs-assistants et si possible, des adolescents intégrés comme aides-entraîneurs par le Club afin de promouvoir la relève.

1.2 Le Inlinehockey, l'Unihockey et le Streethockey, des sports loisirs

Depuis plusieurs saisons et suite à la demande croissante des membres, le HC Plan-les-Ouates offre une formation d'Unihockey en salle de gym en automne, de Inlinehockey et de Streethockey au printemps en plein air. L'objectif est le même, promouvoir une activité physique régulière tout en axant l'apprentissage sur le plaisir. Chaque année nous nous adaptons à l'évolution des effectifs.

2. Nouveau Membre - Essai

Lorsqu'une personne désire faire un essai pour l'une de nos activités, elle peut la pratiquer avec l'équipe de sa catégorie d'âge, lors d'un entraînement et avec l'accord du Responsable. Si elle désire ensuite s'entraîner avec l'équipe et qu'une place est disponible, elle devra remplir sa fiche d'inscription et payer une cotisation. Si les groupes sont complets, le nouveau joueur sera placé en liste d'attente pour son équipe et sera contacté par ordre d'inscription dès qu'une place se libérera.

Dans l'ordre, la priorité sera donnée à la personne en liste d'attente qui :

- Est déjà membre du Club ;
- A un enfant/parent inscrit comme membre du Club ;
- Habite la commune de Plan-les-Ouates ;
- Habite le canton ;
- Habite hors canton (exemple : Vaud, France etc..).

Les joueurs déjà issus du club seront, quoi qu'il en soit, prioritaires pour rejoindre un autre groupe même s'il y a une liste d'attente. Les cas particuliers seront gérés au cas par cas entre le Directeur sportif et le Responsable du groupe concerné, voir le Comité.

3. Effectifs Fun'Hockey – Unihockey – Inlinhockey – Streethockey

3.1 Fun'Hockey

• École de hockey	(5 - 7 ans)	Entre 16 et 20 joueurs max, pas de gardien
• Galopins	(7 - 9 ans)	Entre 16 et 20 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Novice	(9 - 12 ans)	Entre 16 et 20 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Pages	(12 - 14 ans)	Entre 16 et 20 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Paladins	(14 - 16 ans)	Entre 16 et 20 joueurs, + 2 - 3 gardien
• Écuyers	(16 - 18 ans)	Entre 20 et 25 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Chevaliers	(18 - 21 ans)	Entre 20 et 25 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Duchesse	(+ de 16 ans)	32 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Barons du Mercredi	(+ de 20 ans)	26 joueurs, + 2 - 3 gardiens
• Barons du dimanche	(+ de 20 ans)	40 joueurs, + 2 - 3 gardiens

3.2 Inlinehockey – Streethockey

• Groupes enfants	(5 - 10 ans)	18 joueurs max,	+ 2 - 3 gardiens
• Groupes adolescents	(10 - 15 ans)	8 joueurs max,	+ 2-3 gardiens
• Groupes adultes	(+ de 15 ans)	20 joueurs max,	+ 3-4 gardiens

3.3 Unihockey

• Groupes enfants	(5 - 10 ans)	20 joueurs max,	+ 3-4 gardiens
• Groupe adolescents	(10 - 15 ans)	18 joueurs max,	+ 2-3 gardiens
• Groupes adultes	(+ de 15 ans)	18 joueurs max,	+ 2-3 gardiens

Les effectifs pour chaque catégorie sont modulables de saison en saison en fonction des inscriptions et peuvent subir des variations en respectant le quota maximum. Des dérogations peuvent être acceptées au cas par cas.

3.4 Gestion des effectifs

Chaque année, un bilan des effectifs de chaque groupe est établi avec le Directeur sportif et les Responsables d'équipe. Des changements de groupe pour les joueurs non-adultes peuvent être effectués à l'entre-saison. Pour les adultes, des adaptations et/ou des restrictions peuvent être mises en place, en respectant les contingents.

Pour les équipes des Barons, un changement de groupe est possible à tout moment pour autant qu'il y ait de la place. Si ce n'est pas le cas, le joueur qui souhaite changer d'équipe sera placé en liste d'attente mais en tête de liste, étant donné qu'il est déjà membre. En parallèle, il faut aussi que ce joueur s'implique et fasse la démarche auprès des Responsables.

Par contre, un joueur qui se voit signifier par son Responsable d'équipe qu'il ne fait plus partie d'un groupe par un manque de présences ou par un quelconque juste motif, pourra s'il le souhaite, intégrer l'autre équipe en remplissant à nouveau une fiche d'inscription et placé en liste d'attente.

Les matchs se joueront pour tous les groupes avec minimum 3 blocs, en tenant compte de la surface de jeu. Pour les adultes et si le quota n'est pas atteint, le Responsable d'équipe contactera les autres Responsables des groupes adultes du club pour demander des joueurs. S'il n'y a pas d'inscription supplémentaire, l'équipe en effectif réduit jouera son match avec les joueurs inscrits. Le Responsable de l'équipe adulte du HC Plan-les-Ouates peut aussi contacter un Responsable d'une équipe autre que celle du club pour demander des joueurs en prêts.

Sur grande glace, le quota est de 3 blocs de 5 joueurs et sur les patinoires éphémères il peut être de 3 blocs de 4 joueurs ou de 3 blocs de 3 joueurs.

La gestion des effectifs plus détaillée se trouve dans l'Annexe du présent Règlement.

3.5 Sanctions

Lorsqu'un membre d'une équipe du HC Plan-les-Ouates participe trop peu aux entraînements et qu'il ne répond pas aux sollicitations du Club, il sera contacté afin de connaître sa motivation et sa disponibilité à continuer le Fun'Hockey. En cas de non réponse, le joueur pourra être considéré comme ne faisant plus partie de l'équipe dans le but de permettre à un joueur en liste d'attente de pouvoir l'intégrer.

Pour les groupes adultes (Barons du Mercredi, Barons du Dimanche et Duchesses), une présence au minimum de 50 % et/ou 5 entraînements au minimum sera demandée, sauf aux cas exceptionnels et évalués au cas par cas avec le Responsable d'équipe et éventuellement le Comité. Si un adulte joue dans un autre Club Fun'Hockey ou de Compétition, il pourra être retiré de l'effectif auquel il appartient (cf. Annexe du présent Règlement).

D'autre part, les membres des groupes adultes devront sur la saison en cours et dans la mesure du possible, participer en tant que bénévole au minimum à un Événement organisé par le Club (par exemple : Fête du Fun'Hockey, Brûlons le Bonhomme d'Hiver, Repas des Retrouvailles, Tablar'Run, etc.). Si nous constatons un manque d'implication d'un joueur, sa place pourrait être remise en cause au sein de l'effectif de son groupe. Les décisions seront prises au cas par cas avec le Responsable d'équipe et éventuellement le Comité.

Concernant les autres sanctions en lien avec le comportement de n'importe quel membre qui ne se conforme pas à la philosophie du Club et des règles en vigueur, les dispositions générales s'appliquent (cf. Art. 10 ss).

4. Assurance

Les membres du club sont personnellement responsables des incidents qu'ils peuvent provoquer dans les installations mises à disposition du club.

Chaque membre doit être assuré auprès d'un organisme de son choix pour l'assurance RC et Accident.

5. Autorisation en cas de blessure

Dans le cadre des activités du HC PLO, les parents des enfants mineurs et les joueurs majeurs donnent leur accord et autorisent que les responsables entraîneurs ou assistants du club puissent, si nécessaire, appeler les secours ou faire une évaluation pour prendre d'autres mesures qui s'imposeraient afin d'assurer la sécurité et le bien-être du joueur-euse. Cela garantit une réaction immédiate en cas de situation préoccupante, même si les parents ne sont pas immédiatement disponibles.

En parallèle, l'entraîneur prendra contact avec un membre de famille ou une personne de l'entourage du joueur-euse.

6. Commission sportive

Dans le cas d'un litige avec un joueur, un membre de l'association, un membre du staff technique ou d'un membre du Comité, la personne concernée peut demander à être entendue par une Commission. Cette dernière est composée : d'un membre de l'association, du Responsable de l'équipe en question ou d'un assistant et d'un membre du Comité pour éviter tout conflit d'intérêt.

Cette Commission transmettra un compte-rendu au Comité et ce dernier statuera s'il y a matière à prononcer d'éventuelle(s) sanction(s) ou réparation(s).

7. Horaires

Les horaires des différents groupes sont fixés dans le courant de l'été et communiqués à l'ensemble des membres. Ils sont susceptibles d'être modifiés d'année en année.

8. Respect - Environnement

La patinoire étant entourée d'habitations, le Club demande à ses membres de faire respecter le voisinage, particulièrement les samedis et dimanches matin avant 9h30 et les soirs dès 21h. Le dimanche matin, il n'est pas possible d'utiliser les pucks avant 9h30.

Les vestiaires et leurs alentours sont non-fumeurs et sans alcool (cf. également Art. 10 ss).

9. Matériel du club

Les joueurs sont équipés de l'équipement nécessaire à la pratique du hockey sur glace (cf. article 10.2).

Tout le matériel du club (équipements, patins ou autres) est propriété du HC Plan-les-Ouates et est prêté uniquement aux membres du club. Il est interdit d'utiliser ce matériel en dehors d'une activité autre de celle à laquelle il est dévolu.

Une journée de prêt des équipements de hockey sur glace peut être organisée par le club. En cas de dommage, des frais peuvent être facturés.

Un joueur qui emprunte du matériel le restituera en fin de saison ou en cas de départ du joueur.

Toute personne surprise en flagrant délit de vol sera dénoncée à la police.

10. Cotisation

Dans la catégorie Fun'Hockey uniquement, pour les familles ayant plusieurs enfants inscrits dans les groupes Enfants et Jeunes (jusqu'à 21 ans), un rabais s'applique. Ainsi, le deuxième enfant bénéficie d'une cotisation à 80 CHF et le troisième enfant ainsi que tous les suivants bénéficient d'une cotisation à 60 CHF. Voici les montants par saison :

- Fun'Hockey : 150 CHF (21 ans révolus le jour du 1er entraînement de la saison)
- Fun'Hockey : 100 CHF pour les groupes Enfants et Jeunes jusqu'à 20 ans
- Fun'Hockey : 50 CHF pour la liste d'attente des Galopins
- Inlinehockey : 50 CHF pour tous
- Unihockey : 50 CHF pour tous
- Streethockey : 50 CHF pour tous

Aucun rabais ne s'applique pour le Inlinehockey, l'Unihockey ou le Streethockey.

Les membres du Comité sont dispensés de payer les cotisations des activités sportives. Les Entraîneurs sont dispensés de payer la cotisation de l'activité (Fun'Hockey, Inlinehockey, Unihockey et Streethockey) qu'ils encadrent.

Dès la rentrée scolaire en janvier, un nouveau joueur paiera une demi-cotisation pour l'activité du Hockey sur glace. Le Trésorier vérifie le paiement des cotisations pour toutes les activités sportives. Pour la cotisation du Hockey sur glace et si un joueur ne l'a pas payée à Noël, le Responsable d'équipe et/ou le Directeur Sportif interdira l'accès à la glace au-x joueur-s dès la reprise des entraînements au début du mois de janvier.

Pour les activités Unihockey – Inlinehockey et Streethockey, le Responsable et/ou le Directeur sportif pourra aussi exclure un membre qui n'a pas payé sa cotisation après un rappel de paiement et en concertation avec le Trésorier.

En cas de force majeure, « la cotisation peut être dispensée au cas par cas » après validation du Comité.

11. Entraîneur – Entraîneur-joueur

Au début de saison, le joueur d'un groupe adulte qui officie comme Entraîneur ou Entraîneur-joueur au HC Plan-les-Ouates devra choisir alternativement laquelle de ces deux fonctions il souhaite assumer au sein de son groupe pour toute la durée de la saison en cours.

Il peut également, en complément, être Responsable d'un groupe, avec des tâches administratives additionnelles.

L'Entraîneur du HC Plan-les-Ouates prépare les entraînements, les dispense, mais ne participe pas aux matchs avec son équipe contre les autres clubs, car il occupe la fonction de coach. Par contre, il peut jouer les matchs avec un éventuel autre club pour lequel il entraîne. L'Entraîneur ne porte pas la tenue d'hockeyeur.

L'Entraîneur-joueur du HC Plan-les-Ouates prépare les entraînements, les dispense et peut participer aux matchs avec le HC Plan-les-Ouates contre les autres clubs. Il peut porter une tenue d'hockeyeur.

L'Entraîneur-joueur est assimilé au statut de « Joueur » et ainsi, la Directive de l'Annexe du Règlement s'applique entièrement à l'Entraîneur-joueur.

Tout le staff entraîneurs (Responsables, assistants et aide-assistant) doit participer comme bénévole aux Événements organisés par le club. Il doit aussi aider à la mise en place et au rangement des vestiaires en début et fin de saison.

12. Défraiement et responsabilités du personnel technique

12.1 Taille du staff par équipe

Taille maximale d'un staff d'équipe

- Composé d'un entraîneur-responsable et/ou d'un ou de deux entraîneur-s-assistant-s et d'un aide-entraîneur. La taille maximale est donc de quatre personnes.

Taille maximale d'un staff lors d'un entraînement

- Composé d'un entraîneur-responsable et/ou d'un entraîneur-assistant et d'un aide-entraîneur.

La taille maximale est donc de trois personnes. Si le groupe dépasse 15 joueurs, il est possible de convoquer un entraîneur-assistant ou un aide-entraîneur supplémentaire. Pour un groupe de plus de 15 joueurs la taille maximale de l'équipe technique est donc de quatre personnes.

12.2 Responsable d'équipe

Responsabilités

- Le Responsable s'assure pour les entraînements que la taille de l'équipe technique soit adaptée au nombre de joueurs. Il doit compléter les feuilles de présence des joueurs.

Défraiements :

- Le Responsable d'équipe Hockey sur glace touche un défraiement de 300 CHF par saison et par équipe dont il a la charge. Le Responsable d'équipe Unihockey, Inlinehockey ou Streethockey touche un défraiement de 200 CHF par saison et par équipe dont il a la charge. Quant au Responsable gardien, il touche 150 CHF.

12.3 Entraîneur

Responsabilités :

- Il prépare l'entraînement et dispense les consignes aux entraîneurs-assistants et les conseils aux joueurs. Il peut passer le relais à l'entraîneur-assistant pour la gestion du groupe. Il note les présences des joueurs sur la feuille ad hoc.

Défraiements :

- L'entraîneur se voit verser un défraiement par entraînement qu'il dispense. Le défraiement varie entre 30 CHF s'il possède un JS Kids ou Jeunes hockey sur glace. L'entraîneur reçoit 20 CHF s'il n'a aucun JS ou qu'il n'est pas adapté. La validité des JS doit être renouvelée par les entraîneurs pour recevoir 30 CHF.

12.4 Entraîneur-assistant

Responsabilités :

- Il aide l'entraîneur à préparer l'entraînement. Il donne des conseils aux joueurs. Si l'entraîneur lui en donne la possibilité, il peut se voir confier la responsabilité d'une partie de l'entraînement.

Défraiements :

- Il se voit verser un défraiement par entraînement qu'il dispense. Le défraiement varie entre 30 CHF et 20 CHF selon s'il possède le Jeunesse et Sport (J+S) correspondant à l'activité dans laquelle il entraîne ou non.

12.5 Aide-entraîneur

Responsabilités :

- Il aide l'entraîneur et/ou l'entraîneur-assistant à mettre en place les exercices. Il donne des conseils aux joueurs et les encadre. Ce poste est uniquement réservé aux jeunes du Club qui souhaitent s'investir dans la vie du Club (-20 ans).

Défraiements

- Il se voit verser un défraiement par entraînement auquel il participe. Le défraiement est fixé à 15 CHF par entraînement.

12.6 Arbitre

Une personne qui officie comme arbitre pour le match d'une équipe du HC Plan-les-Ouates se verra défrayée de la façon suivante :

- 30 CHF pour un match arbitré sur la patinoire du HC Plan-les-Ouates ou dans le canton.
- 50 CHF pour un match arbitré hors-canton.
- Les arbitres ne sont pas défrayés lors de la Fête du Fun'Hockey et du Tournoi de Noël.

Les matchs sont comptés comme un entraînement et les tournois sont comptés comme deux entraînements.

13. Dispositions générales

13.1 Indiscipline / arrivée tardive

Les joueurs se présentent à l'heure fixée par le rendez-vous. Ils se conforment aux horaires d'entraînement en arrivant changés et préparés au bord de la glace. Dans les cas où le joueur sait d'avance qu'il ne sera pas à l'heure, il en avise son entraîneur ou l'entraîneur-assistant.

13.2 Indiscipline / tenue

Les joueurs sont équipés de la tenue adéquate selon les directives des entraîneurs, subsidiairement des Responsables de groupe. Pour le Hockey sur glace, l'équipement minimum est : casque, gants, coudière, jambière, patins et un **protège cou** obligatoire. Chaque joueur est responsable de son équipement. En cas de blessure, le club ne peut être tenu responsable.

Si la tenue n'est pas conforme, l'entraîneur peut demander au joueur de quitter la glace. Si le joueur refuse, il en assumera ces responsabilités en cas de blessure.

Les joueurs se changent dans les vestiaires réservés à cet effet. En aucun cas, ils se promènent nus à des endroits réservés au public ou utilisés par d'autres groupes n'ayant aucun rapport avec le hockey sur glace.

13.3 Indiscipline / langage

Les joueurs évitent d'utiliser des mots grossiers lorsqu'ils communiquent entre eux. Ils sont particulièrement attentifs à ces dérapages verbaux lorsque des joueurs plus jeunes les entourent. En aucun cas, des gestes déplacés sont utilisés.

13.4 Indiscipline / comportement à l'entraînement

Durant l'entraînement, les joueurs se concentrent sur le contenu de l'entraînement. Ils évitent le bavardage inutile et des actes susceptibles de déconcentrer le groupe. Ils n'émettent aucune critique sur le contenu de l'entraînement. Un joueur qui sent la nécessité de parler à l'entraîneur, peut le faire en aparté, après l'activité.

Les joueurs évitent de se chamailler sur la glace, même par jeu ou encore moins par provocation.

13.5 Indiscipline / comportement en compétition

Les joueurs se présentent en forme aux Événements du Club. Ils évitent les excès, le soir précédent l'événement, en s'imposant une hygiène de vie compatible aux objectifs.

Les joueurs restent solidaires, dans la victoire, comme dans la défaite. En aucun cas, il ne s'agira de trouver des boucs émissaires à une contre-performance. Les joueurs respectent les consignes d'organisation et se présentent à l'heure aux repas, aux réunions, au rendez-vous à la patinoire, etc.

Les joueurs ne se permettent pas de prétexter une contre-performance par l'attitude d'un arbitre.

13.6 Indiscipline / relations sexuelles

Toutes les activités et jeux à caractère sexuel sont strictement interdits dans le cadre de l'activité du Club.

13.7 Indiscipline / fumée et alcool

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool dans le cadre de l'activité sportive.

Dès 16 ans, les joueurs sont autorisés, selon le droit suisse, à consommer des boissons dont la teneur en alcool est dite "faible". Dès 18 ans, ils sont libres de consommer de l'alcool. Dans tous les cas, ils ne seront pas autorisés à s'enivrer dans les locaux du Club.

Il est strictement interdit de fumer durant l'activité sportive, dans les vestiaires, les WC et aux alentours immédiats de la glace. Il en est de même dans tous les locaux occupés par le Club, même pour une période très courte et occasionnelle.

13.8 Indiscipline / respect du site sportif

Les joueurs s'engagent à suivre scrupuleusement les règles et consignes de sécurité émises par les responsables des sites sportifs qu'ils fréquentent en tant que membres du HC Plan-les-Ouates, que ce soit à Plan-les-Ouates ou à l'extérieur. Il en va de même pour la propreté des locaux et des vestiaires.

Les usagers doivent contribuer à la propreté des installations.

Les animaux sont interdits dans les vestiaires.

13.9 Gestion des actes d'indiscipline

Les actes d'indiscipline sont gérés par les entraîneurs et le Responsable de groupe. Les sanctions vont de la réprimande au renvoi de l'activité sportive exercée au moment des faits. Les entraîneurs et le Responsable peuvent faire appel au Comité en cas de doute ou afin d'obtenir un soutien et de l'aide.

Les intérêts des joueurs, des équipes et du Club sont pris en compte lors de la prise d'une décision disciplinaire.

13.10 Fautes graves

Sont considérées comme fautes graves, des actions qui mettent en danger la santé morale et/ou physique d'une autre personne et également des indisciplines répétées qui nuisent au bon développement sportif d'une tierce personne ou d'un groupe.

Tout acte poursuivi par la loi avec ou sans dépôt de plainte est considéré comme une faute grave qui sera, le cas échéant, dénoncée à la Justice.

13.11 Faute grave / insultes

Les joueurs ne peuvent insulter quiconque, en particulier pas un membre du Comité, un bénévole, un Responsable du Club ou un entraîneur. Ils ne sont pas autorisés à se moquer de ces gens ou à se montrer insolents et arrogants vis-à-vis d'eux pour quelque raison que ce soit.

Il est également strictement interdit d'insulter des officiels, des arbitres ou des entraîneurs et joueurs d'autres équipes.

13.12 Faute grave / vol

Les athlètes respectent le matériel de leur camarade et n'en prennent pas illicitemment possession, même par jeu. Toute forme de vol ou d'emprunt non consenti est strictement interdite.

13.13 Faute grave / contrainte

En aucun cas, il ne sera toléré que des joueurs contraignent un camarade à effectuer des actions qu'il refuse d'accomplir.

La faute est encore plus grave si l'auteur utilise la violence physique et/ou verbale afin de parvenir à ses fins ou si un groupe utilise l'humiliation, la menace ou l'intimidation pour arriver aux mêmes fins.

13.14 Faute grave / violence

La violence verbale et physique est strictement interdite. La faute est encore plus grave quand les actes de violence sont commis à plusieurs. Les auteurs seront immédiatement dénoncés à la Justice si des lésions corporelles graves sont infligées.

13.15 Faute grave / racisme

Les comportements racistes, quels qu'ils soient sont strictement interdits.

13.16 Faute grave / dommages à la propriété

Il est strictement interdit de détériorer ou de casser le matériel mis à la disposition des joueurs et des équipes. Il en va de même des locaux, subsidiairement du mobilier et du matériel à autrui.

13.17 Faute grave / consommation de médicaments

Dans le cadre de l'activité du Club, il est strictement interdit de consommer des médicaments si ces derniers ne sont pas prescrits médicalement. Les joueurs qui doivent prendre des médicaments sont tenus d'en aviser le moniteur et/ou l'entraîneur.

13.18 Faute grave / consommations de stupéfiants

Il est strictement interdit de consommer des stupéfiants (drogue) dans le cadre de l'activité du Club.

13.19 Faute grave / dopage

Le joueur qui aura utilisé un produit interdit afin d'augmenter son potentiel sportif sera immédiatement dénoncé. La liste des produits dopants établie par la fédération fait foi dans ce domaine.

13.20 Faute grave / vente de produits prohibés

Il est strictement interdit de se livrer à la vente de produits prohibés (drogue, produits dopants). L'auteur d'une telle faute serait immédiatement exclu du Club et dénoncé à la Justice. Il en est de même en cas d'incitation à la consommation.

13.21 Gestion des fautes graves

Les fautes graves font l'objet d'une dénonciation immédiate à l'intention du Comité qui prend les mesures qui s'imposent.

L'exclusion d'un membre demeure une décision qui appartient exclusivement au Comité. Une exclusion ne préserve pas l'auteur d'une faute grave d'une dénonciation après de la Justice.

14. Fair-play

Le fair-play est l'état d'esprit qui prédomine dans le domaine du sport et qui régit, de manière positive, les relations entre tous les acteurs.

Le HC Plan-les-Ouates bénéficie aussi d'un code de conduite à respecter.

14.1 Fair-play / généralité

- Les sportifs reconnaissent les qualités et les prestations de leurs adversaires.
- Les joueurs respectent leurs adversaires et ne se permettent pas de commentaires déplacés ou désagréables. Ils respectent les personnes de l'équipe adverse.
- Les joueurs n'organisent pas d'activités susceptibles de nuire à la performance de l'adversaire.
- Les joueurs reconnaissent le travail des arbitres comme un travail impartial
- Les joueurs respectent les règles établies par la Ligue Suisse de Hockey sur Glace (LSHG).
- Les joueurs savent gagner et perdre avec loyauté.
- Les joueurs reconnaissent leurs fautes et leurs erreurs.

14.2 Gestion du manque de fair-play

Le manque de fair-play est dénoncé au Comité, lequel prend les décisions disciplinaires qui s'imposent et qui peuvent déboucher sur l'exclusion d'un membre.

15. Les Parents

15.1 Les parents / respect des directives

Les parents respectent les directives du Club. Ils adhèrent à sa philosophie et à sa politique et soutiennent les décisions des Responsables et/ou des entraîneurs du Club.

En aucun cas, ils ne se permettent de créer la polémique en ce qui concerne le travail technique ou l'encadrement de leurs enfants. Les doléances, commentaires ou remarques sont à faire directement au Président ou à un membre du Comité désigné à cette tâche.

15.2 Les parents / aide au Club

Les parents aident les entraîneurs et les Responsables du Club en leur fournissant les renseignements nécessaires sur leurs enfants, notamment en ce qui concerne les problèmes physiques et/ou mentaux.

15.3 Les parents / fair-play

Ils se comportent de manière exemplaire lors des entraînements et des compétitions. Ils respectent les règles de fair-play qui sont imposées aux joueurs.

15.4 Les parents / respect en général

Ils ne sont en principe pas autorisés à entrer dans les vestiaires. Ils respectent l'intimité des joueurs, sauf pour aider leur(s) enfant(s) à s'habiller ou à se déshabiller.

Ils ne viennent pas aux abords de la glace pour se permettre des commentaires contre les entraîneurs et les moniteurs. Ils encouragent les enfants et respectent le travail des gens qui œuvrent pour le Club.

Les parents s'engagent à suivre scrupuleusement les règles et consignes de sécurité émises par les responsables des sites sportifs qu'ils fréquentent que ce soit à Plan-les-Ouates ou à l'extérieur.

Les parents respectent la propreté des sites sportifs, notamment en jetant leurs déchets aux endroits prévus à cet effet. Ils respectent le travail des gardiens du centre sportif, le matériel et montrent le bon exemple aux joueurs.

15.5 Les parents / soutien

Ils doivent avoir conscience de leur rôle. Ils soutiennent et aident leurs enfants dans l'adversité quelle qu'elle soit.

15.6 Les parents / obligation financière

Les parents s'acquittent de leurs obligations financières dans les délais. Les cas particuliers sont traités par le Trésorier.

15.7 Les parents / fumée et alcool

Les parents restent des exemples. Ils évitent de fumer aux abords du ring et dans les locaux fréquentés par les joueurs. Ils ne s'enivrent pas devant les jeunes et ne se présentent pas à des activités du Club en état d'ébriété.

15.8 Les parents / stupéfiants

En aucun cas il ne sera toléré que des parents s'adonnent à de la consommation de stupéfiants dans le cadre de l'activité du Club. En cas d'infraction commise devant les joueurs, le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion. La vente de stupéfiants et l'incitation à la consommation seront immédiatement dénoncées à la Justice et le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

15.9 Gestion des relations avec les parents

Les relations avec les parents sont régies par les statuts du Club, le présent Règlement du Club, le bon sens et la bienséance. Le Comité se réserve le droit d'interdire l'accès des locaux du Club à un parent ou de lui imposer une distance à respecter avec le Club.

Le Comité est en droit d'exclure un parent en cas de faute grave.

16. Les Entraîneurs et les Moniteurs

16.1 Entraîneurs & Responsables / règles générales

Ils respectent les consignes émises par les organes faîtiers de notre Fédération, par Jeunesse et Sport et pas Swiss Olympic (cf. Code de Conduite).

Ils respectent les consignes et adhèrent à la philosophie et à la politique émise par le Club.

Ils travaillent en adéquation avec les objectifs qui sont fixés par le Club, respectivement par l'entraîneur et acceptent un rôle social avec les conséquences que cela comporte.

Les entraîneurs et les Responsables de groupe peuvent se perfectionner et participer à des cours Jeunesse et Sport (J+S), dans la mesure des possibilités offertes par le Club.

Les entraîneurs portent une tenue vestimentaire adéquate en lien avec leur fonction sur la glace et portent un casque obligatoirement.

16.2 Entraîneurs & Responsables / respect

Les entraîneurs et les Responsables de groupe sont en charge des jeunes et des moins jeunes. Il leur est strictement interdit de :

- Battre un joueur, de l'humilier ou de la rabaisser ;
- Mettre sa santé morale et/ou physique en danger en ne respectant pas les principes d'entraînement ;
- Faire passer ses intérêts personnels avant celui des joueurs ;

- Prendre des mesures disciplinaires excessives dans le but de briser un joueur ;
- Profiter d'une position d'influence afin d'en tirer des profits ou des avantages ;
- Se soustraire au principe d'équité et d'impartialité ;
- Avoir une quelconque activité à caractère sexuel avec un joueur ;
- S'adonner à des actes racistes.

16.3 Entraîneurs & Responsables / fumée et alcool

Il leur est strictement interdit de fumer aux abords de la glace et dans les locaux fréquentés par les joueurs. Il en est de même en ce qui concerne la consommation d'alcool.

Ils ne s'enivrent pas devant les jeunes et ne se présentent en aucun cas à des activités du Club en état d'ébriété.

16.4 Entraîneurs & Responsables / médicaments

Ils ne sont pas autorisés à administrer de leur propre chef des médicaments dans le cadre de l'activité du Club.

16.5 Entraîneurs & Responsables / stupéfiants

En aucun cas il ne sera toléré qu'ils s'adonnent à la consommation de stupéfiants dans le cadre de l'activité du Club. En cas d'infraction commise devant les joueurs, le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

La vente de stupéfiants et l'incitation à la consommation seront immédiatement dénoncées à la Justice.

Le Comité prendra immédiatement une sanction d'expulsion.

16.6 Entraîneurs & Responsable / fair-play

Ils se comportent de manière exemplaire lors des entraînements, des compétitions et lorsqu'ils sont en contact avec les joueurs. Ils respectent d'une façon stricte les règles de fair-play qui sont imposées aux joueurs et aux parents.

16.7 Entraîneurs & Responsables / parents

Ils respectent les parents et ne se permettent aucune remarque désobligeante contre eux devant les joueurs. Ils entretiennent des relations conviviales avec l'ensemble des parents. Les conflits parents/Club sont du ressort exclusif du Comité.

16.8 Gestion des relations avec les moniteurs et les entraîneurs

Les relations entre le Club, les Responsables et les entraîneurs, sont régie par contrats (écrits ou moraux). Tout manquement grave au code déontologique voulu par la fonction fera l'objet d'une décision immédiate de la part du Comité, lequel peut exclure immédiatement un moniteur ou prendre une mesure de licenciement envers un entraîneur.

17. Les Bénévoles

17.1 Les bénévoles / généralités

Les bénévoles sont au service du Club. Ils travaillent dans l'intérêt des membres et gardant comme objectif principal le bien-être des joueurs.

Ils respectent les consignes émises par les organes faîtiens de notre Fédération, par Jeunesse et Sport et par Swiss Olympic. Ils respectent les consignes émises par le Club et adhèrent à la philosophie et à la politique du Club.

Ils travaillent en adéquation avec les objectifs qui sont fixés par le Club, respectivement le Président et la Responsable Événementiel et acceptent un cahier des charges exhaustif.

17.2 Les bénévoles / respect & fair-play

Les bénévoles sont soumis aux mêmes règles de respect et de fair-play que les moniteurs et les joueurs.

17.3 Les bénévoles / parents

Les bénévoles respectent les parents et ne se permettent aucune remarque désobligeante contre eux.

Ils entretiennent des relations conviviales avec l'ensemble des parents.

18. Les Membres du Comité

18.1 Les membres du Comité / généralités

Ils se préoccupent de la gestion globale du Club et ne perdent pas de vue les objectifs fixés en travaillent en adéquation avec l'ensemble des partenaires. Ils travaillent de manière collégiale. En aucun cas, ils ne peuvent prétéritier des joueurs ou une équipe dans une recherche effrénée de résultats.

Ils garantissent aux membres le respect des règles qui régissent déontologiquement la pratique du sport. Ils s'assurent que ces règles s'appliquent de façon équitable. Ils œuvrent pour que les valeurs éthiques soient promues dans le cadre de l'association.

Ils s'assurent de la pérennité de l'association en prenant des décisions conformes aux moyens dont dispose le Club. Ils s'assurent que les directives émanant des divers organes faîtiens soient appliquées.

Les membres du Comité ne tirent aucun avantage disproportionné de leur position dans le Club.

18.2 Les membres du Comité / parents

Ils considèrent les parents comme des partenaires à part entière, les respectent et ne se permettent aucune remarque désobligeante contre eux. Ils entretiennent des relations conviviales avec l'ensemble des parents.

Les membres du Comité sont tenus d'aviser les parents lors de dysfonctionnements graves de la part des joueurs. Ils doivent entretenir avec les parents un rapport basé sur la confiance et l'honnêteté. Dans la mesure du possible, les membres du Comité informent les parents des lignes directrices qui sont définies dans le cadre de la gestion de l'association.

18.3 Les membres du Comité / respect & fair-play

Les membres du Comité sont soumis aux mêmes règles de respect et de fair-play que les joueurs, les moniteurs et les bénévoles.

18.4 Les membres du Comité / fumée et alcool

Il est strictement interdit aux membres du Comité de fumer aux abords de la glace et dans les locaux fréquentés par les joueurs. Il en est de même en ce qui concerne la consommation d'alcool.

Ils ne s'enivrent pas devant les jeunes et ne se présentent en aucun cas à des activités du Club en état d'ébriété.

18.5 Les membres du Comité / stupéfiants

En aucun cas il ne sera toléré que des membres du Comité s'adonnent à de la consommation de stupéfiants dans le cadre de l'activité du Club.

La vente de stupéfiants et l'incitation à la consommation seront immédiatement dénoncées à la Justice.

18.6 Les membres du Comité / Dispositions finales

Le Comité est en charge de l'application de ce règlement et le garant des valeurs et se doit d'investir l'énergie nécessaire pour que ces valeurs ne soient pas qu'une vue de l'esprit.

19. Droit à l'image

J'ai pris connaissance qu'au cours de la saison, je peux être photographié-e ou filmé-e dans le cadre des activités du club, notamment dans les circonstances suivantes : photos d'équipe (matchs, entraînements, camps, événements, etc...), photos pendant les activités sportives ou dans le cadre de bénévolats lors d'événements organisés par le club. Ces images sont destinées à contribuer à la visibilité du HC Plan-les-Ouates sur les différents supports dont nous disposons : Site internet ou réseaux sociaux. Si je ne souhaite pas être photographié-e ou filmé-e, je suis invité-e à ne pas me présenter sur les photos ou les films.

Les membres majeurs et les représentants légaux des membres mineurs ont pris connaissance du Règlement du HC Plan-les-Ouates et s'engagent à le respecter.

20. Révision du Règlement

Le Comité est l'organe compétent pour apporter toute révision du Règlement qu'il juge utile, nécessaire et bénéfique pour l'organisation du Club.

Une communication par un moyen adéquat sera transmise aux Membres du Club en cas de révision.

Règlement mis à jour le 29 mars 2025

Le Club HC Plan-les-Ouates

N.B. Afin de simplifier la lecture de ce texte, le terme « Joueur » et ses dérivés peut se lire aussi bien au masculin qu'au féminin à travers le présent Règlement ainsi que dans l'Annexe

21. Annexe

Concernant la catégorie Fun'Hockey, tous les joueurs déjà inscrits dans une équipe du HC Plan-les-Ouates ne peuvent pas évoluer avec une autre équipe de Fun'Hockey loisir ou une équipe de compétition, si le groupe auquel les joueurs appartiennent est complet, de façon à garder un équilibre et une équité entre tous les joueurs du Club. Notre philosophie est de pouvoir offrir dans un premier temps et dans la mesure du possible, l'accès au HC Plan-les-Ouates à toute personne qui souhaite nous rejoindre. Dans le cas contraire, nous souhaitons orienter ces personnes vers un autre club Fun'Hockey. Le but est une meilleure gestion des groupes et des effectifs au sein du Club afin de ne pas avoir des joueurs qui jouent au HC Plan-les-Ouates et avec d'autres clubs Fun'Hockey, au détriment de personnes qui ne pourraient pas rejoindre une équipe Fun'Hockey ou parce qu'elles sont en listes d'attente.

Cela étant, si un de nos groupes n'est pas complet et pour autant qu'il n'y ait pas de liste d'attente, il est possible de surseoir à cette mesure, avec l'accord du Comité, pour le bon fonctionnement d'un groupe. Il est de ce fait acceptable d'avoir des joueurs qui évoluent dans un autre club Fun'Hockey, ou avec une licence, afin de ne pas préférer une équipe du HC Plan-les-Ouates qui n'aurait pas suffisamment de joueurs. Par contre, pour que cette mesure puisse être validée, elle va de pair avec le fait que le groupe concerné, puisse garantir des places libres et incompressibles, de façon à pouvoir intégrer les nouvelles inscriptions de joueurs qui ne rentrent pas dans ces catégories (jouer dans deux clubs et/ou posséder une licence).

Dans la mesure du possible, une garantie doit également être assurée pour intégrer des joueurs du Club qui changent de groupes. Toutes ces places libres doivent être définies et gérées par chaque Responsable de groupe en concertation avec le Directeur sportif. Concernant les Chevaliers en âge de rejoindre un des groupes adultes des Barons, ils seront prioritaires et passent devant la liste d'attente.

Un joueur du HC Plan-les-Ouates est autorisé à jouer ponctuellement avec une autre équipe Fun'Hockey (hors HC PLO) pour autant que leur Responsable, en manque d'effectif, en fasse la demande. A ce sujet, ce dernier devra prendre contact avec le Responsable de l'équipe correspondante du HC PLO. Ainsi, ce dernier pourra aviser son effectif de cette possibilité d'aller jouer avec une équipe d'un autre club, de façon à offrir à tous les joueurs cette liberté de s'inscrire.

Directive :

- Un Joueur ou un Entraîneur-joueur d'un groupe adulte du HC Plan-les-Ouates n'est pas autorisé à évoluer en tant que Joueur ou Entraîneur-joueur dans un autre club de Fun'Hockey et/ou un autre club licencié dit de « compétition » (la « Directive »).

Exceptions :

- La Directive est appliquée si un groupe affiche complet pour la saison à venir et si ce groupe connaît une liste d'attente ;
- La Directive peut être appliquée uniquement entre le premier entraînement de la saison et le dernier entraînement de la saison en cours. Un Joueur débutant la saison dans son équipe respective a le droit de terminer la saison commencée ;

- Un Joueur ou un Entraîneur-joueur évoluant exclusivement au poste de gardien (« le Gardien ») ne compte pas dans l'effectif total des joueurs d'un groupe adultes et n'est ainsi a priori pas concerné par la Directive, pour autant que le groupe adulte dans lequel il évolue ne connaisse pas plus de quatre gardiens inscrits pour la saison. A partir de l'inscription d'un cinquième Gardien, une liste d'attente de gardiens est mise en place. Le Gardien ne bénéficiant d'aucune licence dans un club est prioritaire sur le Gardien licencié.

Pour les catégories d'Inlinehockey, Unihockey et Streethockey, il est impératif au préalable d'être inscrit au Fun'Hockey pour pouvoir suivre ces activités. Toutefois, si le bilan des effectifs après le premier entraînement le permet, il est possible d'accepter un joueur extérieur au Club.

En revanche, une personne extérieure au Club qui évolue au Inlinehockey, à l'Unihockey ou au Streethockey peut être prioritaire par rapport à un joueur déjà inscrit en liste d'attente pour rejoindre l'activité du Fun'Hockey, car elle est déjà impliquée sportivement dans l'association.